

Conseil communal Aigle



Aigle, le 16.10.2023

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 2023-13 relatif à

Préavis municipal 2023-13 relatif au plan stratégique de redynamisation du centre-ville d'Aigle

Commission composée de :

Président : Jacques VACHERON (PLR)

Membres : Mito DINI (PSA)
Marc-Olivier DRAPEL (PLR)
Madeleine DROZ (VERT)
Madeleine DROZ (VERT) Absent(e) non excusé(e)
Philippe KAPPELER (EA)
Stéphane TILLE (UDC)
Cyril ZOLLER (ALT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie deux fois à la salle Chevron.

A ces deux occasions, Monsieur Stéphane Montangero, municipal, était présent en compagnie de Patrick Burgin, chargé de mission économique en CDD jusqu'au 31.12.2023.

Lors de la deuxième séance, nous avons également pu compter sur la présence du Syndic Grégory Devaud.

Nous les remercions pour les explications détaillées ainsi que pour les réponses apportées aux diverses questions.

Ce préavis a pour but de faire valider le plan stratégique pour la redynamisation du centre-ville d'Aigle.

La volonté de ce plan est de faire en sorte qu'Aigle soit une ville où l'on s'arrête. Que ce soit pour 30 minutes, une journée, deux semaines ou pour toujours.

Ce plan stratégique ne saurait être figé dans son approche du moment que l'aspect du mouvement et de la mutation seront toujours permanents.

Il y a une volonté claire d'avoir une diversité dans l'offre et la commune s'est pour cela inspirée de la ville d'Évian.

Si ce préavis est accepté son implémentation est prévue pour le début de l'année 2024.

Le momentum est important à cause des travaux du centre-ville. Le commerce souffre plus que d'habitude et il faut l'aider durant ce cap de trois ans. Les commerçants attendent un signal clair et fort de la part des autorités et il est temps de le leur donner en cette période difficile

Le montant est reparti sur trois ans tout en sachant qu'il n'y aura pas, durant cette période une répartition équitable du montant voté. Il se peut en effet que les dépenses soient plus importantes la première année.

Un système de monitoring est prévu et un bilan sera fait une année avant la fin du projet.

Ce préavis fait suite à de nombreuses tentatives et une volonté de longue date de redynamiser le centre-ville.

Il y a pour cela plusieurs études qui ont été menées, la dernière datant de 2018. Le préavis actuel est en réflexion depuis 2021.

Sur ce thème, la commune pourra profiter de la LADE (L'Aide au Développement Économique) du canton pour environ un tiers des dépenses.

Lors du Forum d'échange organisé par la commune une soixantaine de personnes a participé à la première réunion et mais seulement la moitié était présent lors de la deuxième, celle de la restitution des résultats. On peut également regretter la faible participation des commerçants du centre-ville à ces deux forums.

Sur la trentaine d'idées initiales, une dizaine de mesures ont été présélectionnées. Finalement, 3 mesures clés se sont retrouvées sur le podium avec les besoins financiers détaillés dans le préavis.

1. Un véritable **marché** hebdomadaire attractif :

Il s'agit de la mesure pilote phare. Celle souhaitée par beaucoup de participants. Pour cela, la commune a une approche ambitieuse du projet avec la ferme intention d'amener entre 30 et 35 commerçants à Aigle avec une offre aussi diversifiée dans sa profondeur et sa largeur. Avec bien sûr la volonté de privilégier les producteurs locaux et favoriser ainsi les circuits courts.

Ce chiffre est toutefois qualifié d'utopiste par un commissaire de part la concurrence de l'offre déjà en place. Il sera difficile de convaincre un commerçant heureux économiquement ailleurs à venir à Aigle. Plusieurs mesures incitatives existent et sont mentionnées dans le préavis de manière non-exhaustive. (Aspects financiers page 7/16)

La qualité du réseau dont la commune bénéficie sera déterminante sur ce point.

Il est soulevé par la commission qu'un marché de grande envergure, en plus d'amener les chalandes risque également de cacher les magasins existants. A la braderie par exemple, le centre-ville est bondé de monde mais certains commerces préfèrent fermer car ils sont devenus inaccessibles pour leur clientèle.

Les moyens de communication adaptés via des créateurs/trices de contenus (influenceurs(ceuses)) montre une approche moderne tout au moins sur ce point important pour ne pas dire capital.

Une infrastructure dite pérenne telle que les coffrets électriques ou la sono est également prise en compte dans les dépenses de ce préavis.

Afin de rendre la venue au centre-ville plus attractive à la mobilité, les places de parc de courte durée seront augmentées. Il y aura également d'autres options pour faciliter la vie des chalandes telles que les livraisons à domicile (dite Dring-dring), un parking pour vélo-cargo. Ces points figurent au chapitre 7 (mesures complémentaires) de la brochure.

2. Optimiser l'occupation des vitrines et l'offre commerciale :

La commission invite la commune à mettre toute son énergie et d'avoir comme priorité No 1 l'amenée d'une grande enseigne au centre-ville. En plus des travaux, le départ de Denner de la rue du Midi a contribué à la désertification du centre-ville.

Ce point est vraiment bien compris par la Municipalité car elle a récemment refusé la venue d'une grande enseigne allemande en zone industrielle. Elle reste la bienvenue, mais en ville, pas en périphérie.

Inciter les commerçants à occuper ou habiller temporairement les vitrines vides en rapport avec des événements ayant lieu sur la commune à l'instar de ce qui se fait à Delémont durant le BD est une excellente idée.

Toutefois si la volonté est à moyen terme de mettre en place un schéma directeur commercial, les mesures "contraignantes" souhaitées

par la commune semblent peu réalistes. La commission comprend la volonté d'augmenter la diversité de l'offre mais le terme "d'incitation" semble plus adapté. Car même si un propriétaire est acquiescent à l'idée d'une plus grande diversité de l'offre, l'aspect économique sera toujours déterminant pour la location de ses locaux.

3. Diversifier les activités et favoriser la fréquentation du centre

La ville d'Aigle peut s'appuyer sur le fait d'être déjà capitale mondiale du vélo et du chasselas. Si sa candidature à la semaine du goût 2025 est retenue, cela permettra à Aigle une communication récurrente comme ville du goût via cette plateforme.

La signalétique qui sera mise en place aura pour but de démontrer aux chalands que les distances entre les commerces du centre-ville ne sont finalement pas plus grandes que celles que l'on rencontre dans un centre commercial.

La commission relève la motivation et l'ambition de la Municipalité pour ce plan stratégique. On y sent une ferme volonté de donner un signal fort à la population aiglonne quant à son soutien aux commerçants pour un centre-ville fort et dynamique.

Lors de la conférence de presse qui a suivi l'élaboration de ce plan, les membres d'Aigle Cité ont fait part d'une satisfaction assez générale.

Mais il est tout de même relevé que la structure et l'organisation actuelles des commerçants s'essouffent et doivent être renforcées. L'idée d'une SIC (société industrielle et commerciale) pour lui succéder fait son chemin. Cela permettrait un élargissement des membres et augmenter sa dynamique et sa vision.

Si l'appellation de "centre-ville" ne correspond pas à celui du PDCOM il est relevé que celui-ci, dit "commercial" est un périmètre qui n'est pas étanche et qui est appelé à évoluer. La commune a la volonté à terme de plus relier les différents quartiers et décroiser ceux-ci afin d'amener au maximum de personnes au centre-ville. Et s'aligner ainsi sur le PDCOM.

Il ressort toutefois que ce préavis n'est pas très innovant. Pas grand-chose de nouveau émerge par rapport à ce qui a déjà été fait.

La commission émet les vœux suivants :

- ▮ Que l'EPOC soit intégrée dans la gestion et la mise en place des commerçants du marché. Afin d'éviter l'anarchie et la loi du plus fort.
- ▮ Que l'application soit une application "ville d'Aigle" et pas uniquement une application des commerçants.
- ▮ Que des idées plus simples et plus axées sur le porte-monnaie du consommateur soient creusées. Comme des bons à dépenser en rapport avec des événements tels que la rentrée de classe ou autres.

Le point sur les horaires d'ouverture a également été abordé et pour cela la Municipalité est toujours dans l'attente d'une proposition d'Aigle-Cité.

Après étude et discussion sur le contenu du cahier des charges du chargé de missions économique il s'avère qu'environ 40 à 50% de son activité sera dévolue à son activité de "city manager" relative à ce préavis.

C'est pourquoi la commission à une forte majorité vous propose l'amendement suivant :

"suppression du point 6 des conclusions. Ce point ne concernant pas ce préavis dans sa totalité devra être repris dans le cadre du préavis relatif au budget"

Au vu de ce précédent, la commission, à l'unanimité des personnes présentes vous demande d'accepter les conclusions telles qu'amendées de ce préavis.

Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- ▮ Vu le préavis no 2023-13 du lundi 21 août 2023

- i Oūi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- i Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour
 - 1. D'adopter le plan stratégique du centre-ville de la Commune d'Aigle tel qu'amendé.
 - 2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 700'000.-
 - 3. D'encaisser la participation du Canton
 - 4. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir le montant de CHF 700'000.- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions et amorti, après déduction de la participation du Canton, par un prélèvement sur le compte « Réserve soutien aux activités économiques locales », mais au maximum sur 10 ans
 - 5. De prendre acte que le présent préavis vaut réponse définitive au postulat de M. Le Conseiller communal Cyril Zoller du 22 mars 2018, intitulé « Pour un centre-ville fort en tourisme et artisanat »

Oui	:	6
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Jacques VACHERON (PLR)